

LE MOT DU MAIRE :

Notre commune, au cours de ce 1^o semestre, a poursuivi son schéma directeur du réseau d'eau. Le bureau d'étude a mis en avant nos points forts et nos points faibles, nous suivons les préconisations demandées : exemple : pose de compteurs intermédiaires, etcIl était important de réaliser cette étude avant que la compétence de l'eau ne soit transférée d'office au 1er janvier 2026 à la Communauté de Communes. Ce transfert aura certainement des répercussions sur la gestion de ce service et plus probablement sur le coût reporté à l'utilisateur.

Une autre étude sur le transfert de cette compétence a mis en avant la fragilité de notre réseau d'assainissement collectif. Bien que le traitement par lagunage ne soit pas polluant, la législation recommande d'avoir un réseau séparatif eaux usées et eaux pluviales. Le conseil municipal va donc travailler sur ce nouveau chantier, d'ores et déjà des contacts ont été pris auprès de l'Agence de l'eau, du Syndicat des 3 rivières et du Département de la Loire.

L'eau est un bien précieux. Nous avons fait, comme chaque année, un diagnostic de l'état du réseau, c'est l'entreprise SAUR qui le réalise. Les conclusions sont très rassurantes pour le moment pas de fuites constatées et une consommation quasi nulle la nuit. Que ceci ne nous empêche pas d'être très vigilants sur les petites fuites domestiques. Une chasse d'eau qui fuit représente plus de 600 litres perdus au cours d'une journée, soit la consommation quotidienne d'une famille de 4 personnes !

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons de bonnes vacances.



Venir faire des paniersEt si vous l'osiez !

Je remercie l'ensemble des associations du village pour leur implication dans l'animation de la vie locale, cette année encore la « Théline » a été un succès, en pages intérieures vous en aurez des échos. Les échanges de savoirs tant en informatique qu'en vannerie permettent de créer du lien.

Les obligations légales de débroussaillage OLD

« La survenue de plusieurs incendies ces dernières années dans le sud du **département de la Loire**, les épisodes répétés de sécheresse, les conséquences du réchauffement climatique et la forte fréquentation des massifs forestiers pour de multiples activités, qu'elles soient économiques ou récréatives, sont des facteurs qui concourent à caractériser un risque de feu de forêt important.

Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est obligatoire et c'est investir pour votre sécurité face aux feux de forêt et de végétation

Les feux majeurs de 2022 nous rappellent l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation. Pour prévenir ce danger, le débroussaillage de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature environnante. Le débroussaillage est la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux : il limite leur propagation et facilite l'intervention des sapeurs-pompier.

En débroussaillant votre terrain, vous investissez donc pour votre sécurité. C'est pourquoi c'est une obligation légale sur certaines communes de notre territoire, classées à risque. Pour consulter la liste des communes classées à risque sur le territoire :

- arrêté préfectoral du 8 août 2011 portant classement en massif forestier à risques d'incendie
http://www-maj.loire.rie.gouv.fr/IMG/pdf/ap_dt-11-538_classement-massif-risques-incendie_8aout2011.pdf
- arrêté préfectoral du 29 juillet 2020 portant classement en massif forestier à risque d'incendie
http://www-maj.loire.rie.gouv.fr/IMG/pdf/ap-dt-20-0385_29juillet2020.pdf
- Carte des communes classées à risques d'incendie
http://www-maj.loire.rie.gouv.fr/IMG/pdf/carte_feux-forets_maj-30-06-22-2.pdf

Débroussailler, qu'est-ce que c'est ?

Débroussailler vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres (ou 100 mètres - à adapter au contexte communal) autour de vos bâtiments ou autre équipement. **Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage.** Réduire cette masse permet de diminuer l'intensité des feux et de limiter leur propagation. Les premiers travaux de débroussaillage comportent souvent de l'élagage et peuvent nécessiter d'abattre certains arbres. Une fois le débroussaillage initial réalisé, les débroussaillages suivants consistent surtout en de l'entretien et de la suppression de broussailles.

Un débroussaillage efficace sous-entend :

- d'éliminer tous les bois morts, les broussailles et les herbes sèches,
- de couper les arbres trop près des habitations et les arbustes sous les grands arbres,
- d'espacer les arbres afin que les branches ne se touchent pas,
- d'élaguer les branches basses jusqu'à une hauteur minimum de 2 mètres,
- de se débarrasser des végétaux coupés par broyage, par évacuation en déchetterie ou en les compostant.

Les obligations légales de débroussaillage OLD suite

Qui est concerné ?

Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues.

Vous êtes également concerné si vous possédez une parcelle constructible dans les zones précitées. La réalisation du débroussaillage peut, par ailleurs, nécessiter d'intervenir sur la propriété de vos voisins, car la responsabilité du débroussaillage pèse sur le propriétaire de la construction à défendre. Il vous appartient alors de demander à vos voisins l'autorisation d'accéder à leur terrain et d'y effectuer les opérations de débroussaillage.

S'ils s'y opposent, ces travaux seront à leur charge et deviennent de leur responsabilité (administrative et pénale).

Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation.

Les obligations légales de débroussaillage dans le département de la Loire sont rappelées par : l'arrêté préfectoral n°DT- 11-539 fixant la réglementation du débroussaillage sur les communes du département de la Loire. [ap dt 11 539 débroussaillage 28juil2011](#) (format pdf - 132 ko - 20/03/2023)

Pour savoir si vous êtes concerné par les obligations légales de débroussaillage, vous pouvez contacter la mairie, la préfecture ou vous rendre sur le site <https://www.geoportail.gouv.fr/donn...>

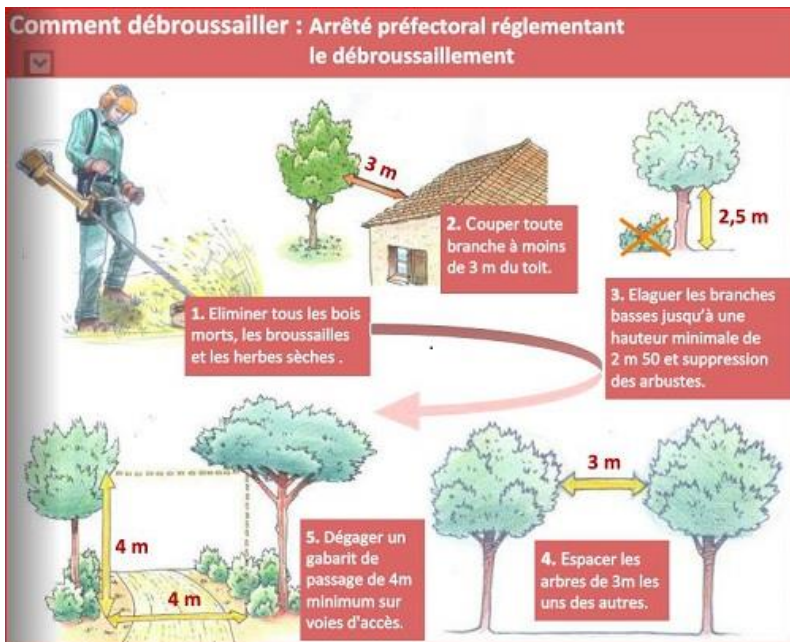
Ajout des 3 fiches communication :

[comment débroussailler](#) (format pdf - 915 ko - 20/03/2023)

[suis-je concerne](#) (format pdf - 3.6 Mo - 20/03/2023)

[quand débroussailler](#) (format pdf - 660.9 ko - 20/03/2023) »

L'article précédent est issu de la préfecture de la Loire.



La commune fait de gros efforts pour la protection incendie avec cette année, la pose de citernes. Cet effort doit obligatoirement s'accompagner par tous les Thélinands même si cette contrainte de débroussaillage est compliquée, onéreuse et pas toujours facile à mettre en œuvre, surtout avec notre relief accidenté. Je vous rappelle l'importance de respecter l'arrêté préfectoral en vigueur N°DT-11-539.

Des efforts ont été faits dans ce sens et je vous en remercie. Mais il reste encore à faire et je vous invite à poursuivre la mise en conformité de cet arrêté

Je vous rappelle que pour chaque famille ou occupant d'une habitation sur la commune ou propriétaire d'un terrain, la commune prend en charge à hauteur de 50% la location TTC et hors assurance d'un broyeur auprès de l'entreprise MC MEDOC à Bourg-Argental. Et, ce une fois par an.

Projet citernes

Nous avons déposé des demandes de subventions auprès du Département de la Loire ainsi qu'auprès de la Préfecture grâce au Fonds Vert mis en place par le gouvernement. Ces 2 partenaires nous ont attribué au total la somme de 110 791,00 euros et nous les en remercions. (Fond vert : 54791,00 et département : 56000,00 euros)

Nous remercions également les propriétaires qui ont bien voulu nous vendre une partie de leur parcelle pour poser les citernes.



Visite d'un chantier avec les élus, M Mazet (entreprise de terrassement) M Altenbach (installateur des citernes)

M Poinard (SDIS)
M Borg du Parc du Pilat



A ce jour les travaux se poursuivent sur 4 sites : (Aux Rochers, à la Célarie, au Village, au Jalinon)

Au réservoir des Rochettes où une citerne de 60 mètres cube sera installée et à la Célarie où nous poserons une citerne de 90 mètres cube.

Nous devons cette année nettoyer le réservoir communal et il aurait été dommage de jeter 80 mètres cube d'eau dans la nature. Nous envisageons de transférer cette eau dans la citerne d'incendie située à proximité.



Au rochersà la Celarie.....au Village.....au Jalinon

D'autres citernes sont en commande et l'installation se fera au fil du temps selon les disponibilités des entreprises. Les travaux de bornage et les documents d'arpentage sont en cours d'exécution pour les parcelles déjà terrassées.

Travaux communaux



Nous avons fait réparer 2 bouches à clefs défectueuses à Thélis le bas. C'est l'entreprise SAUR qui a effectué les travaux.

Plan communal de sauvegarde

Le code de la sécurité intérieure rend obligatoire l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde pour les communes dont le territoire est compris dans le champ d'application de certains risques.

Le **plan communal de sauvegarde (PCS)** est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires.

Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Pour notre commune c'est **le risque incendie** mais aussi **le risque nucléaire** puisque nous sommes dans la zone des 20 kms autour de la centrale de St Maurice L'Exil St Alban. Concernant le risque nucléaire tous les Thélinands ont la possibilité de se munir de capsules d'iode à prendre gratuitement à la pharmacie. Pour les établissements recevant du public, les professionnels doivent en mettre à disposition de la clientèle.

Les élus travaillent à l'élaboration de ce plan. Une fois terminé ce plan devra être validé par la préfecture .

Travaux sur la VC4



Comme nous vous l'avions déjà signalé dans le dernier Thelis infos, d'importants travaux de terrassement sont en cours au droit de la maison de Mr et Mme Kekayas à La Comboursière. Ces travaux permettront d'éloigner la route actuelle de leur maison d'habitation. Il était nécessaire de fermer la route à la circulation. Cela a occasionné une gêne pour nombre d'entre nous, merci à toutes et à tous pour votre compréhension.



Par ailleurs il a été demandé aux propriétaires riverains de procéder à l'élagage des arbres, c'est chose faite. Les lignes (électriques, fibre et téléphone) et la route seront ainsi mieux sécurisées dans ce secteur.

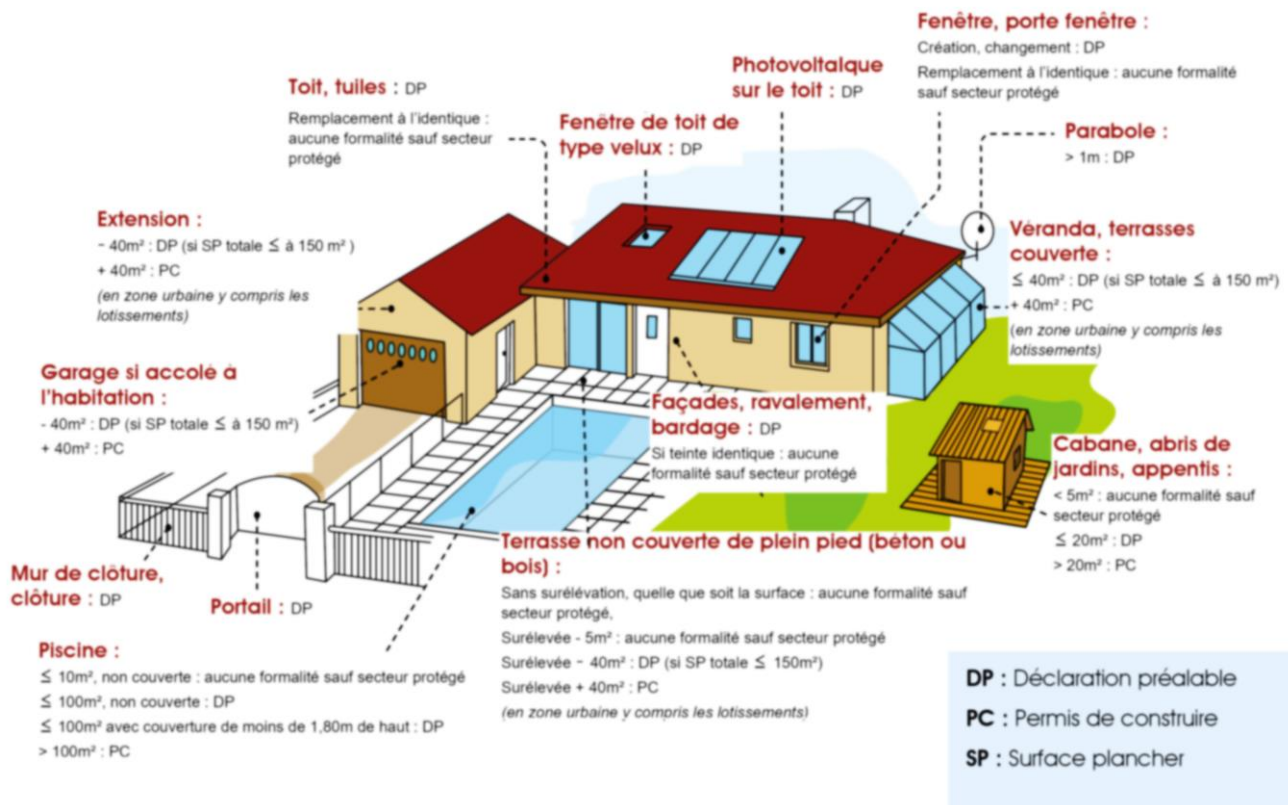


Incivilités au pont des Bernes

Le Département de la Loire a entrepris de reprendre et de consolider le pont des Bernes, pour cela la route était fermée à la circulation des camions. Cela n'a pas empêché à l'un deux de braver l'interdiction. Résultat de ce passage en force le parapet du pont est endommagé, il faudra reprendre l'ouvrage. Bien entendu personne ne s'est manifesté (on peut braver l'interdiction mais ne pas avoir le courage de ses actes !!).



DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME



Depuis le 1er janvier 2022 les demande d'autorisation d'urbanisme peuvent être déposées par voie électronique à l'adresse « urbanisme@thelislacombe.fr », le dépôt des dossiers sous forme papier reste possible en maire.

RESEAU D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les assainissements non collectifs ont été contrôlés dans les années 2008 /2010 puis au fur et à mesure des mises en conformité. La loi impose que les assainissements soient recontrôlés tous les 10 ans. Nous avons pris un peu de retard avec le prestataire (bureau d'étude Holocène) qui assure cette mission sur l'ensemble de la Communauté de Communes des Monts du Pilat. Dès cet automne et si le dernier contrôle date de plus de 10 ans, vous serez destinataires d'un courrier du bureau d'étude Holocène vous demandant un rendez-vous pour effectuer ce contrôle. Outre ce contrôle périodique des 10 ans d'autres contrôles sont obligatoires. (Les coûts peuvent être sujets à la hausse, les nouveaux tarifs ne nous étant pas encore parvenus à ce jour)

Communes non assujetties à la TVA	Prix Holocène TTC (10%)	Frais administratifs	Redevance Nette
Diagnosics de bon fonctionnement et d'entretien	88.00 €	5.00 €	93.00 €
Contrôles en cas de vente	99.00 €	15.00 €	114.00 €
Contrôles de conception et d'implantation des installations neuves ou à réhabiliter sans rejet au fossé	59.40 €	15.00 €	74.40 €
Contrôles de conception et d'implantation des installations neuves ou à réhabiliter avec rejet au fossé	121.00 €	15.00 €	136.00 €
Contrôles de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées	165.00 €	15.00 €	180.00 €
Pénalités pour absence de rendez-vous	13.20 €		13.20 €

LE CENTRE SOCIAL (Espace Déôme) Place aux jeunes !!!

La municipalité souhaite développer au maximum une politique enfance jeunesse de qualité, pour cela elle s'appuie sur les partenaires du territoire qui agissent auprès des enfants et des jeunes.

La compétence petite enfance relève de la CCMP (Communauté de Communes des Monts du Pilat. Une partie des actions mises en place se déroulent au centre social.

Les lieux d'accueil enfants-parents, appelés également LAEP, sont des espaces de convivialité, d'écoute, de jeux partagés et de parole qui favorisent la rencontre et l'échange entre enfants et parents. **Les enfants de 0 à 3 ans** et leurs parents ou l'adulte référent qui les accompagne sont accueillis conjointement. C'est un lieu « ouvert » qui accueille de manière libre et sans inscription, des jeunes enfants accompagnés d'un adulte référent (parents, grands-parents...) pour un temps déterminé. Dans un lieu aménagé et adapté, les accueillants garants des règles de vie spécifiques, offrent un espace convivial de jeux et d'échanges.

- le Vendredi de 9h à 12h, à la Maison des Associations, allée du 8 Mai 1945 à Bourg-Argental (se renseigner pour les jours et horaires qui peuvent évoluer)

L'Espace Rencontre Enfants Parents : C'est un accueil **des enfants sans limite d'âge** qui peuvent venir en famille. C'est un service communautaire délocalisé sur de plus petites communes. La mise en place de ces espaces a été déléguée à l'association « Tu Joues ? » avec la consigne d'un passage mensuel: le 3^e mercredi du mois à La Versanne, Prochains rendez-vous à la Versanne . en septembre après la pause estivale.

Le centre social de l'espace Déôme :

Un centre social c'est une structure de proximité qui alimente le lien social et accompagne des projets d'habitant.e.s. Son but est aussi de construire de meilleures conditions de vie. Il propose des activités sociales, éducatives, culturelles, familiales pour répondre aux besoins et envies du territoire. Les communes de l'ancien canton de Bourg Argental bénéficient des services du centre social de l'espace Déôme et à ce titre participent à son financement. Tous les enfants et les ados de notre commune peuvent profiter des activités du centre social.

Le secteur enfance : Tous les mercredis et à chaque période de vacances les enfants peuvent aller jouer et découvrir de nouvelles activités au centre de loisirs

Le secteur ados : L'idée c'est de se retrouver pour échanger et élaborer ensemble des temps de loisirs collectifs. Cette année le lieu choisi est à la Versanne. Se renseigner auprès du centre social.

L'activité enfance/jeunesse du centre social s'est beaucoup développée sur les 15 dernières années et correspond à un besoin important des familles. Aussi le financement par les communes a été revu sérieusement à la hausse. Pour la commune de Thélis - La - Combe la contribution s'élèvera désormais à 1774,22 euros par an.

LE CENTRE SOCIAL suite

Le Centre Social de l'Espace Déôme s'est déplacé dans les 8 villages de l'ex-canton de Bourg-Argental entre mai et juin 2023, pour récolter les besoins des habitants et construire son projet social pour les années à venir.

Nathan, Sandy et Claire sont venus à Thélis-La-Combe le lundi 5 Juin à la rencontre des membres du club " Détente et amitié "

Du café, thé, jus de fruits, crêpes, jeux en bois, et discussions sur les demandes d'actions et événements à projeter, l'ambiance et la convivialité étaient au rendez-vous !

Et n'oublions pas pour les jeunes et les moins jeunes : Une ludothèque : C'est

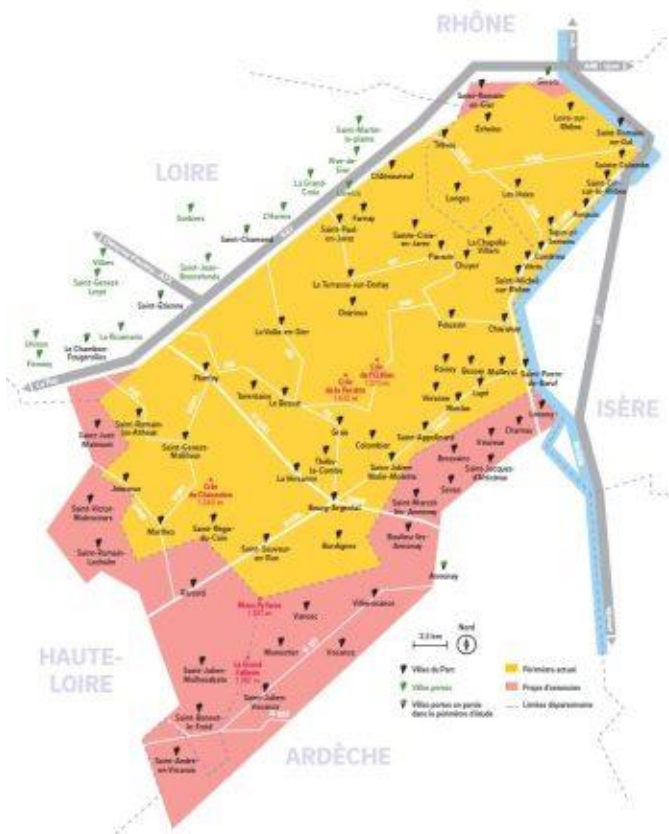
environ 1 000 jeux et jouets que propose « **tu joues ?** » Ils sont empruntables et consultables en ligne sur le catalogue à

l'adresse suivante : <https://tujoues.ludomax.fr>

Il y en a dans tous les styles et pour tous les âges !



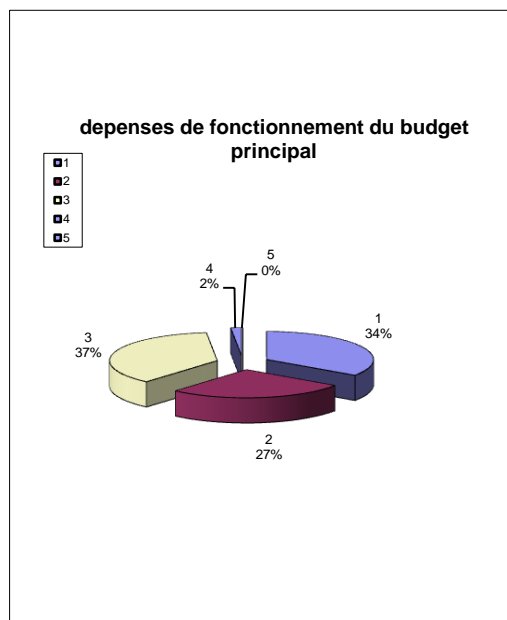
PARC DU PILAT : LA RÉVISION DE LA CHARTE . UN DES POINTS IMPORTANTS LE PERIMETRE DU PARC



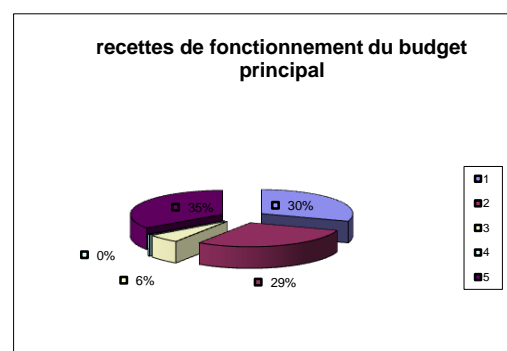
C'est à l'occasion de la révision de la Charte que le périmètre du Parc peut évoluer. En début de procédure, le territoire d'étude est arrêté au regard d'une série de critères définis par le Code de l'Environnement. Celui-ci reprend le périmètre du Parc actuel étendu à tout ou partie de 21 nouvelles communes. En 2025, à la fin de la procédure, chaque commune concernée pourra librement et volontairement décider d'approuver, ou non, la future Charte du Parc. Le périmètre concerné par la révision de la charte compte 75 communes : Le Parc actuel plus 21 communes appartenant aux départements de l'Ardèche (14), de la Haute-Loire (6) et du Rhône (1) ainsi qu'une partie de territoire de 3 Villes Portes.

BUDGET PRINCIPAL 2022 **FONCTIONNEMENT****Dépenses****Dépenses de fonctionnement**

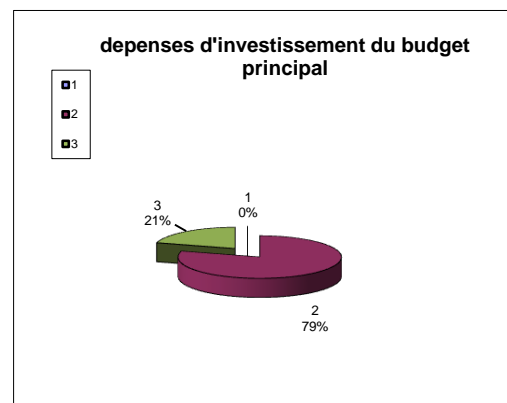
1 - Charges à caractère général (énergie, entretien des locaux, voies et réseaux, déneigement,taxes, impôts, assurances	38 022,18
2 - Charges de personnel + frais assimilés	29 593,10
3 - Autres charges de gestion courante (subventions aux associations, organismes de regroupement - CCMP, SDIS, SIEL, ... frais de scolarité, indemnités des élus...	40 725,30
4 - Dotation aux amortissements et provisions	1 770,00
5 - Solde d'exécution reporté 2021	0,00
TOTAL (1+2+3+4)	110 110,58
TOTAL CUMULE (1+2+3+4+5)	110 110,58

**Recettes****Recettes de fonctionnement**

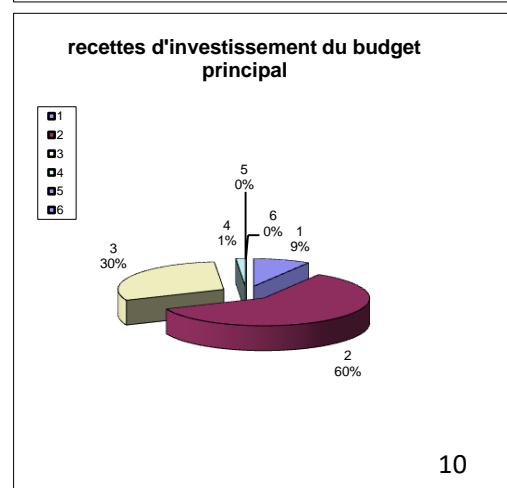
1 - Impôts et taxes	72 702,94
2 - Dotations et participations (reversions de l'Etat et autres collectivités)	70 153,80
3 - Autres produits de gestion courante (cimetière, redevances et salle communale, revenus des bâtiments)	13 616,67
4 - Produits exceptionnels, domaine et ventes	972,77
5 - Solde d'exécution reporté 2021	83 366,70
TOTAL (1+2+3+4)	157 446,18
TOTAL CUMULE (1+2+3+4+5)	240 812,88

 **INVESTISSEMENT****Dépenses****Dépenses d'investissement**

1 - Remboursement d'emprunts	0,00
2 - Opérations d'équipement	88 987,86
3 - Solde d'exécution reporté 2021	22 988,43
TOTAL (1+2)	88 987,86
TOTAL CUMULE (1+2+3)	111 976,29

**Recettes****Recettes d'investissement**

1 - Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	10 789,63
2 - Subventions d'investissement	74 250,00
3 - Excédent de fonctionnement capitalisé	37 203,78
4 - Amortissements des immobilisations	1 770,00
5- Solde d'exécution reporté 2021	0,00
TOTAL (1+2+3+4)	124 013,41
TOTAL CUMULE (1+2+3+4+5)	124 013,41



BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2022

EXPLOITATION

Dépenses

Dépenses d'exploitation

1 - Charges à caractère général (frais d'analyses, entretien du réseau, taxes...)	11 454,43
2 - Dotation aux amortissements et provisions	24 943,93
3 - Charges exceptionnelles	0,00
4 - Solde d'exécution reporté 2021	0,00

TOTAL (1+2+3)	36 398,36
TOTAL CUMULE (1+2+3+4)	36 398,36

Recettes d'exploitation

1 - Vente de produit, prestations de services (facturation eau, redevance assainissement, pollution, modernisation)	14 488,45
2 - Subvention d'exploitation	10 000,00
3 - Produits exceptionnels	0,00
4 - Amortissements subventions	13 084,14
5- Solde d'exécution reporté 2021	2 653,18

TOTAL (1+2+3+4)	37 572,59
TOTAL CUMULE (1+2+3+4+5)	40 225,77

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

1 - Dotation aux amortissements	13 084,14
2 - Opérations d'équipement	5 880,00
3 - Remboursement d'emprunts	0,00
4 - Solde d'exécution reporté 2021	0,00

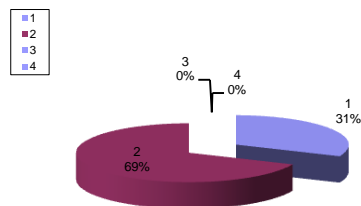
TOTAL (1+2+3)	18 964,14
TOTAL CUMULE (1+2+3+4)	18 964,14

Recettes d'investissement

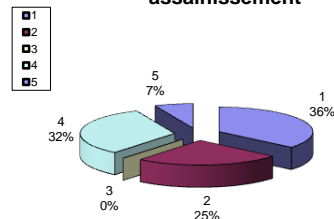
1 - Dotations fonds divers et réserves (retour de TVA)	296,45
2 - Subventions d'investissement	16 567,00
3 - Amortissements des immobilisations	24 943,93
4- Solde d'exécution reporté 2021	136 340,74

TOTAL (1+2+3)	41 807,38
TOTAL CUMULE (1+2+3+4)	178 148,12

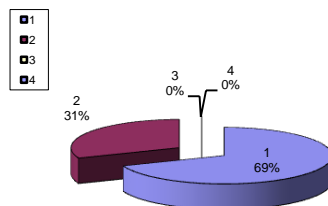
depenses exploitation du budget eau et assainissement



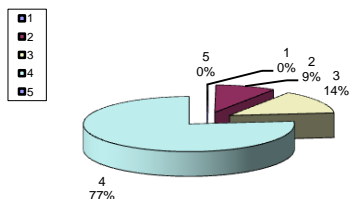
recettes d'exploitation du budget eau et assainissement



dépenses d'investissement du budget eau et assainissement



recettes d'investissement du budget eau et assainissement



CLUB DETENTE ET AMITIE

Le 30 janvier 2023 Michelle Royet ouvrait l'Assemblée Générale en présence d'une trentaine de personnes. Elle a remercié Mr le maire qui était représenté par Bernadette Berne, pour son soutien, pour le prêt de la salle et pour la subvention du conseil municipal.



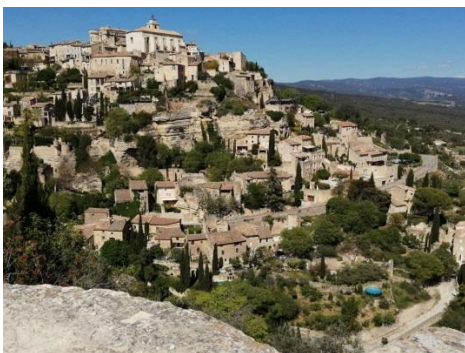
Cette année nous avons accueilli 3 nouveaux adhérents.

Michelle Royet, Bernadette Berne et Odile Despinasse ont été réélues.

Nicole Rouchouze et Marilyn Richard sont rentrées au Conseil d'Administration.

Jeux, goûter accompagné de brioche des rois et de clairette ont été partagés pour terminer l'après-midi.

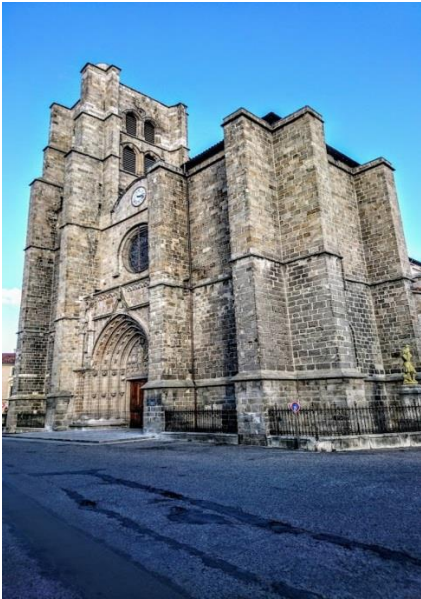
Lundi 13 février le club avait invité les enfants à se joindre aux adultes pour partager les jeux et faire connaissance. 6 enfants ont partagé cet après-midi : les 2 petits fils de Robert et Nicole, le petit fils de Michelle et Jean-Louis, la petite fille de Marilyn, la fille et la petite-fille de Régis et Andrée, Patricia et son fils et les 2 enfants de Mr Samuel avec leur maman. Dans un premier temps nous avons fait une balade sur la route de la Côte sous un magnifique soleil de février puis au retour : différents jeux ont été partagés. Au goûter les bugnes maison faites par certains adhérents ont été appréciées et vite mangées. La journée s'est terminée par des jeux de ballons à l'extérieur. Les enfants étaient contents de leur journée.



Le 29 avril 12 adhérents du club de détente et amitiés de Thélis se sont joints à d'autres clubs pour partir en voyage à Cérest, petite commune des Alpes de Haute-Provence dans le parc Naturel du Luberon. Plusieurs visites ont été organisées dont une dans la magnifique commune de Gordes.

Cette année la fête de l'amitié a eu lieu à Montbrison le 23 mai. 8 adhérents du club étaient présents à cette journée. Les personnes ne participant pas au concours de pétanque ou de belote ont pu visiter le centre historique de Montbrison accompagnées par des guides de l'office du tourisme : la Collégiale, (voir photo) la Diana, le belvédère, un moulin à huile (voir photo). A 18h la journée s'est terminée par la remise des prix des concours puis le tirage de la tombola avec de nombreux lots.

CLUB DETENTE ET AMITIE suite



Les 27, 28 et 29 mai 2023 La marche « La Théline » organisée par Thélis Animation et le club Détente et Amitiés dont les membres ont réuni leurs forces pour organiser ces journées. Merci à tous d'avoir donné de votre temps et de vous être investis pour une belle réussite !

Vendredi 16 juin plus de 20 adhérents du club ont pris le car pour se rendre au spectacle de danses du monde au Festi-Roche à Roche La Molière. Cette année les pays représentés étaient la Serbie, l'Ouzbékistan et l'Uruguay. Nous avons pu voir de magnifiques danses typiques de ces différents pays et des costumes flamboyants pleins de couleurs. Pour finir la soirée, sur la route du retour, un repas a été partagé à Marlies.



En mai nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès de Jean-Louis le mari de Michelle notre présidente. Il va beaucoup nous manquer pour sa joie de vivre, ses avis et idées aiguisés.

Nous clôturerons cette saison autour d'un repas au domaine de la Barollière à St Paul en Jarez le vendredi 30 juin. Les activités reprendront le lundi 28 aout.

Bon été à tous

La Présidente, Michelle Royet Les secrétaires, Denise Chatelon et Marilyn Richard

Thélis propre



Comme chaque année la commune a organisé une journée Thélis propre. Ce fut l'occasion de nettoyer les abords des bâtiments communaux. Vu le temps pluvieux, une équipe a entrepris de nettoyer la salle du congélateur : en effet des infiltrations d'eaux boueuses ont été constatées.



Le traditionnel repas offert par la municipalité a clôturé ce moment convivial. Merci à tous les Thélinands qui ont bien voulu participer.

Cette journée fut aussi l'occasion d'échanger avec les pompiers de Bourg-Argental sur la problématique du débroussaillage et les modalités d'intervention des sapeurs-pompiers.



THELIS ANIMATION, ATELIER VANNERIE



Suite à la réalisation de paniers en osier, l'atelier vannerie a continué sur sa lancée.

Nous nous réunissons une fois par mois et chacun réalise l'objet de son choix.

Actuellement nous utilisons essentiellement le rotin pour nos réalisations, le grand panier à reçu l'adhésion de tous.

Réalisations tout en rotin



Paniers en rotin avec armatures en noisetier et osier et composition florale en osier



16 personnes participent à l'atelier, nous nous retrouvons le samedi de 10h à 17h à la salle de la cure, avec repas partagé à midi. Les prochaines dates sont les suivantes : **le 15/07, en septembre (date à déterminer) puis le 2° samedi du mois à partir d'octobre.** La participation financière est de 3,00 € par séance.

Nous avons pour projet : une visite chez un vannier en novembre et une journée récolte d'osier et de clématite en hiver.

L'atelier est ouvert à tous, vous pouvez vous inscrire auprès de Eliane Rouchouze tel 06 83 96 08 59 ou d'Andrée Delarue tel 06 71 25 89 67.

Thélis animation la Théline

Que de bons moments !!

Rassembler, partager, brasser les générations, se rencontrer, faire découvrir les divers attraits et les magnifiques paysages de notre commune... telles sont les motivations qui nous animent à rééditer la Théline.

Fort des expériences des 11 éditions précédentes et des compétences de chacun d'entre vous, la Théline 2023 rejoue ses grands classiques.

Certes les différentes étapes de l'organisation sont connues et plutôt bien rodées mais cela n'empêche pas une planification et un timing « savamment » réfléchi en amont et en aval de la marche.



Les différentes équipes motivées à souhait ont nettoyé hardiment les 26 Km de chemin offrant ainsi aux marcheurs les 5 circuits tirés à quatre épingles et auréolés des fléchages sur mesure et autres rubans multicolores.

Alors que de joyeux lurons s'affrétaient à dresser les 9 chapiteaux, monter notre buvette cossue et installer notre plonge « professionnelle ». Les commis de cuisine sortaient économes et couteaux pour éplucher et découper les 12.5 Kg d'oignons et les 3 kg de poivrons.



Thélis animation la Théline (suite)

Une fois la mise en place faite, nos marmitons chevronné(e)s et expérimenté(e)s s'attelaient à l'élaboration de l'incontournable et incomparable, soupe de pois cassés. Les 2 versions de taboulé et les saucisses de la ferme Margot venaient accompagner les plats du menu traditionnel de la Théline.

Ensuite, les fromages de Savary, ainsi que le petit pot en verre de compote ou le « copieux » yaourt de dernière minute, accompagnés des fameux macarons aux divers parfums venaient clôturer le repas.

Les marcheurs pourront déguster cela une fois les 890 mètres de dénivelé engloutis et après s'être frottés aux 3 ravitaillements généreusement achalandés.

Voilà comment recevoir dans de bonnes conditions 561 marcheurs et servir 331 repas dans une humeur joyeuse, conviviale et bon enfant.

Le lundi, le rangement des différentes infrastructures, les derniers nettoyages et séchage de la vaisselle, et les diverses remises en place sonnaient la fin de la 12^{ème} Théline.

Le temps imparti, l'énergie, la disponibilité et même ne serait-ce que les pensées positives que vous consacrez auprès de l'association ont permis cette nouvelle réussite.



Encore une fois MERCI à la mairie de Thélis-La-Combe pour le prêt des salles et des différentes infrastructures et également un grand MERCI à vous.

Pour votre implication, pour tous ces bons moments procurés et tous ces beaux souvenirs que ceux-ci vont engendrer.



RDV le 9 septembre pour la marche des bénévoles.

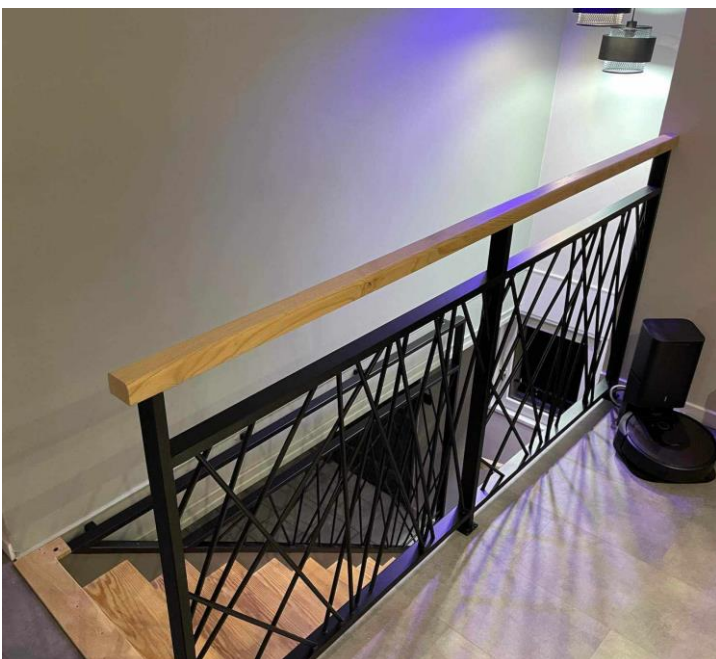


Le bureau de Thélis animation

Nouvelle micro entreprise à Thélis - la - Combe

L'atelier de Léon Rouchouze rouvre ses portes ! En effet Jean-Baptiste, son petit-fils, à crée sa microentreprise en 2022 et tout naturellement il a repris l'ancien atelier de son grand- père fermé depuis de nombreuses années, aux Girauds. Après quelques travaux et le renouvellement des machines, il y travaille le bois et le fer (garde-corps, tables, escaliers, mobilier...) un peu comme son grand-père.

Ci-dessous quelques-unes de ses réalisations.



Pour le contacter le plus simple c'est de se rendre sur place :

Jean-baptiste Rouchouze aux Girauds
1900 route de la Croix de l' Haye
42220 Thélis la combe

ou de téléphoner au 07.81.05.16.12

Afin d'optimiser le service de collecte, le SICTOM Velay Pilat fait évoluer son fonctionnement pour le ramassage des Ordures Ménagères (Bac vert) et du Tri sélectif (Bac jaune).

En effet, une réorganisation des points de collecte va être mis en place à compter de 2023 avec :

- L'installation de colonnes aériennes et semi-enterrées sur le territoire Velay Pilat. ▪ Et la suppression progressive des bacs collectifs et individuels.

1 COLONNE (Ordures ménagère ou Tri Sélectif) = 7 BACS COLLECTIFS

Ce changement induira le remplacement des poubelles vertes et jaunes par la mise en place de colonnes semi-enterrées ou aériennes. Les avantages de l'installation de ces nouvelles colonnes :

- Meilleure performance de tri avec un geste de tri facilité par le regroupement des colonnes en points d'apport volontaire.
- Meilleure intégration paysagère avec des colonnes plus esthétiques que des bacs et une implantation stable permettant d'éviter les envols ou déplacements de conteneurs.
- Maîtrise des dépenses et moins d'impact carbone : maîtrise de la masse salariale, moins de consommation de carburant, moins de rotations de camions.
- Amélioration de la qualité de travail des agents avec moins de pénibilité.
- Limitation des déchets déposés car moins de déchets volumineux qui seront retrouvés dans les colonnes équipées d'une trappe de dépôt.
- Augmentation de la capacité de stockage avec moins de conteneurs qui débordent. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le SICTOM Velay Pilat : 04 77 35 69 64 - accueil@sictomvelaypilat.fr

Le SICTOM va modifier la collecte des ordures ménagères. En effet la collecte et le traitement de nos déchets est de plus en plus onéreux. Pour ne pas encore augmenter le montant de nos taxes il faut agir sur d'autres paramètres : le coût du carburant, la fréquence des ramassages, la masse salariale etc ...

Cela aura un impact important sur notre commune puisque les bacs jaunes et verts seront supprimés et remplacés par des colonnes (voir courrier du SICTOM ci-dessus). Malgré mes remarques (et mes protestations), il y aura l'installation de 4 colonnes pour l'ensemble de la commune !! Il ne m'était proposé au début que de 2 colonnes (Une colonne pour 85 habitants !!)

Le camion de ramassage étant plus volumineux il faut privilégier des sites au bord des routes départementales. Les élus ont validé 4 sites à la Célarie, à Marlioux, au Fayard rond, aux Girauds. Il conviendra donc d'être performant dans le tri de nos déchets et donc de favoriser le compostage.

Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie

Le secrétariat de la mairie est ouvert au public le mardi de 9 h à 12 h et de 13 h à 15h30 ainsi que le vendredi matin de 8h30 à 11h30. En cas de besoin veuillez contacter Mr le Maire ou les Adjointes. Le secrétariat sera fermé du 29 août au 25 septembre

Horaires d'ouverture de la déchèterie intercommunale

La déchèterie propriété du SICTOM, au Noharet à Bourg-Argental : Les horaires d'ouverture sont les suivants :

Lundi : 13h30 - 17h Mardi : Fermée Mercredi : 9h - 12h // 13h30 - 17h Jeudi : Fermée

Vendredi : 13h30 - 17h Samedi : 9h - 12h // 13h30 - 17h

Pour contacter le SICTOM, merci de composer le 04 77 35 69 64

A noter : Du 1er mai au 30 octobre les déchèteries restent ouvertes jusqu'à 18h00 les soirs d'ouverture.

Le printemps en avance

Cette photo a été prise sur la commune le 4 avril 2023, un avant goût du réchauffement climatique , (et /ou) les talents horticoles d'un couple de passionnés de jardinage ! Sauriez- vous localiser ce beau mimosa ?

Un indice dans la chanson de Thélis , on y chante ses vignes !!



Un coup de projecteur !

Une idée de cadeau, une envie de se replonger dans l'enfance, alors n'hésitez pas, le livre de Lucie Seauve est fait pour vous.

A travers ses écrits, ses illustrations, ses bandes dessinées, ses cartes postales Lucie nous accompagne dans son univers, tout en poésie. Elle puise son inspiration dans son Pilat natal.

Pour la contacter.



<https://luetdessine.wixsite.com/lucieseauve>



Lucie Seauve



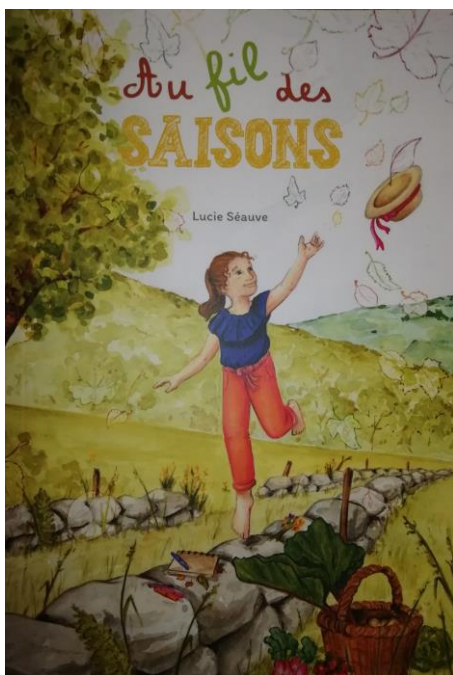
Dessillu



seauve.lu@nordnet.fr



07.84.40.89.60



Directeur de la publication : M. Régis Fanget, Maire

Comité de rédaction : Bernadette BERNE, Carole RICHARD-RIVORY, Christian ROUCHOUZE

Impression : par nos soins